

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/

080

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**CONTRAT DE PRET A USAGE OU COMMODAT
VILLE/USG MUSCULATION - FERME DECAESTECKER**

3. 3 – LOCATIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2024** de la Commune voté le **11 avril 2024**,

Considérant la **décision municipale n° 2024/008 du 24 janvier 2024** relative à la convention de mise à disposition de la ferme Decaestecker par le CNPE à la Ville, afin de reloger l'USG Musculation suite à l'incendie de Sportica,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer un contrat de prêt à usage ou commodat avec l'USG Musculation pour la mise à disposition d'une partie des bâtiments de la ferme Decaestecker, comprenant une salle, des locaux annexes et des sanitaires.

Article 2 : Le prêt est consenti à titre gratuit à compter du 15 juin 2024 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, **18 JUIN 2024**

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Reçu en Sous-Préfecture le **18 JUIN 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le

18 JUIN 2024

Bertrand RINGOT